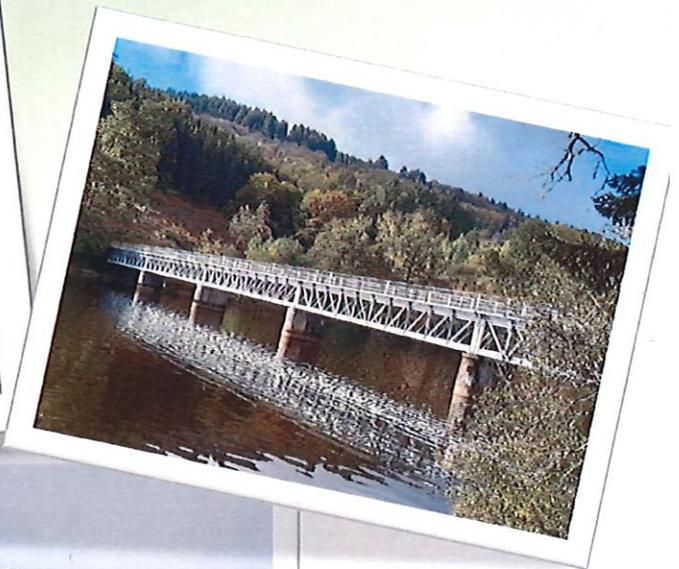


# Saint-Dizier-Masgarand

INFOs

Novembre  
2020



Toutes ces photos ont été prises sur la commune.

## *Le mot du Maire*



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous vous avons rencontrés et vos attentes ont été entendues. Nous agirons pour vous et le bien commun. Notre équipe municipale mettra tout en œuvre pour que vous soyez satisfaits de notre action pendant ces six prochaines années.

C'est dans ce sens que nous n'aurons de cesse d'avoir pour objectif le bonheur de vivre dans notre commune quel que soit notre âge, notre activité ou notre mode de vie.

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Nous avons été confinés pendant huit semaines dès le mois de mars. Nous voici à nouveau confrontés à cette pandémie. Nous devons désormais vivre avec vigilance.

Ce virus, que nous ne prenions pas très au sérieux initialement, a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles.

Dans notre commune, depuis le déconfinement, nous nous sommes adaptés constamment ; les liens avec le corps enseignant ont été exemplaires ; nos personnels du périscolaire ont maîtrisé les gestes vis-à-vis des enfants et ont mis en œuvre les procédures d'hygiène et de sécurité préconisées par les instances ministérielles. Nul doute que tout cela est parfaitement acquis et que l'école peut continuer à s'envisager avec sérénité, ce qui n'exclut pas la vigilance, d'abord de notre part bien sûr, mais aussi de celle des parents.

Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants, agents du service public et bien d'autres anonymes.

Merci encore une fois pour chaque geste, chaque attention. Merci aux habitants compréhensifs et patients durant cette période délicate et inédite.

Courage à nos Associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour les circuits-courts et les produits locaux perdurent bien au-delà de cette crise et que nous soyons toujours en capacité de faire bloc, avec humanité et bon sens, dans l'avenir.

Le printemps a été également le moment du renouvellement de l'équipe municipale à Saint-Dizier-Masbaraud, comme dans toute la France. Je veux saluer le travail de nos élus.

Nous sommes tous de passage dans cette responsabilisation. Il ne faut jamais l'oublier. Nous devons garantir à notre Commune un avenir prospère et serein.

Je remercie le nouveau conseil municipal qui, bien qu'en attente d'installation pendant deux mois, s'est mobilisé au service de la commune, auprès de nos aînés, en les appelant pour avoir de leurs nouvelles, en créant un service d'épicerie ambulante qui perdure.

Le Conseil Municipal dès son installation le 28 Mai 2020, a distribué des masques à la population avant de se lancer dans un chantier gigantesque « la reprise de la Mairie ».

Et pour compléter le tout, il a dû faire face à la canicule en prenant soin des anciens, surveiller les réserves d'eau et pallier à toutes les urgences d'entretien et de gestion quotidienne.

La période de confinement nous a beaucoup retardé dans la prise de décisions sur certains dossiers en instance. Notre problématique a été d'équilibrer notre Budget.

Après l'étude du Compte Administratif 2019, et l'élaboration du Budget Primitif 2020, la majorité Municipale a décidé de demander un examen budgétaire à la Chambre Régionale des Comptes.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dans les prochaines publications, de la réelle situation financière de l'ancienne municipalité.

Je ne vais pas reprendre notre programme point par point mais simplement vous en rappeler les grands axes car désormais ils sont notre ligne de conduite commune. En quatre mois nous avons déjà bien avancé malgré la découverte de nombreuses irrégularités.

Le premier axe : LES ECOLES :

- Maintenir les 2 sites scolaires (entretien, accessibilité, sécurisation).
- Maintenir des activités scolaires (voyage, sorties, animations).
- Maintenir la cantine municipale (développement de repas équilibrés avec des produits locaux).
- La prise en charge totale des frais de transports scolaires.
- Sécuriser le multisport de Masbraud-Mérignat.
- Favoriser les relations intergénérationnelles.

Le deuxième axe : LE MULTISERVICE :

La situation financière déficitaire et jamais régularisée depuis plusieurs années est en partie sous contrôle.

Nous avons ensuite fait procéder à la mise en place de la gestion des stocks.

Nous envisageons de :

- réorganiser l'ensemble pour compléter les produits actuels,
- proposer d'autres services à la clientèle,
- favoriser une meilleure organisation de qualité et d'accueil.



En effet, sur ce dernier point, de nombreuses erreurs de conception du bâtiment et des oublis vont nous obliger à réaliser des travaux importants.

Le troisième axe : LES ASSOCIATIONS :

- Encourager et soutenir toutes les associations financièrement et matériellement. Nous en avons déjà reçu une majeure partie et la plupart des subventions ont été versées.

La bibliothèque sera transférée très prochainement dans le local de l'ancienne Poste en collaboration avec la Bibliothèque Départementale. Nous allons profiter de ce déménagement pour renouveler l'informatique devenue obsolète, avec le soutien financier du Conseil Départemental (50% de subvention sur l'achat de matériel informatique).

Le quatrième axe : LE PLAN D'EAU.

Le projet retenu, validé par le Préfet en 2018, pour une durée de 3 ans, n'a jamais été commencé et le risque encouru était l'effacement de l'étang à nos dépens. Les services de l'Etat nous ont mis face à nos responsabilités afin d'effectuer ou non les mises aux normes.

Pour sauver l'étang auquel les habitants sont attachés, le Conseil Municipal a pris la décision d'entreprendre ces travaux de façon conforme.

Cela nous a conduit à demander une prorogation de 3 ans et de lancer les demandes de subventions annoncées, mais jamais faites.

Enfin, le cinquième axe : LA CHAUFFERIE.

Grâce au Syndicat d'Electrification de la Creuse (SDEC), une nouvelle problématique s'est révélée de façon inattendue. Un engagement pris précédemment avec le SDEC pour un projet de chaufferie, puis abandonné, nous engage à faire face à une facture importante de frais d'études.

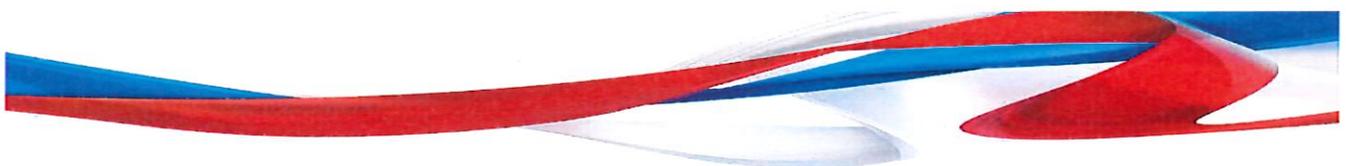
Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir. L'intérêt général sera la boussole de notre équipe municipale, et nos engagements de campagne, notre fil conducteur.

Au moment de conclure mon propos, je tiens à souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous la meilleure santé possible, prenez soin de vous.

Bonne lecture de notre journal communal « Saint-Dizier-Masbaraud Infos », soyez heureux de vivre dans notre belle commune !

Avec mon dévouement,

Joël ROYERE.



# Les élus



**Joël ROYERE**

Maire

**Christine SALADIN**

Maire Déléguée

1<sup>ère</sup> Adjointe



**Patrick DURUDAUD**

2<sup>ème</sup> Adjoint

**Céline DEMARGNE**

3<sup>ème</sup> Adjointe



**Dominique BOURDEIX**

4<sup>ème</sup> Adjoint



**Romain LEGAY**

5<sup>ème</sup> Adjoint



**Thierry COUCAUD**

Conseiller Délégué



**Sébastien BOTON**

Conseiller



**Michel LAROCHE**

Conseiller



**Laurent POMMIER**

Conseiller Délégué



**Julie ROYERE**

Conseillère



**Bernard PRADAUDE**

Conseiller



**Isabel CHABRIER**

Conseillère Déléguée



**Elodie DUHANNOY**

Conseillère



**Christiane DETEIX**

Conseillère



**Martine BORD**

Conseillère Déléguée



**Carine PRADEAU**

Conseillère



**Sébastien AUMEUNIER**

Conseiller



**Laura SIMONET**

Conseillère Déléguée

# Représentants villages



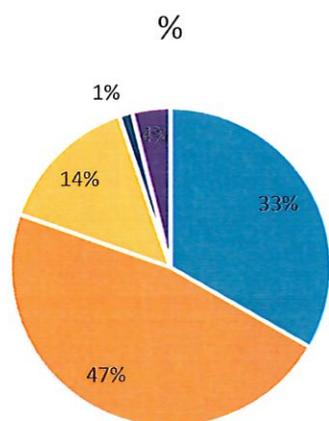
Les correspondants village sont vos interlocuteurs privilégiés, toutefois vous pouvez vous adresser à n'importe quel élu ou à la Mairie.

# Les finances de la commune

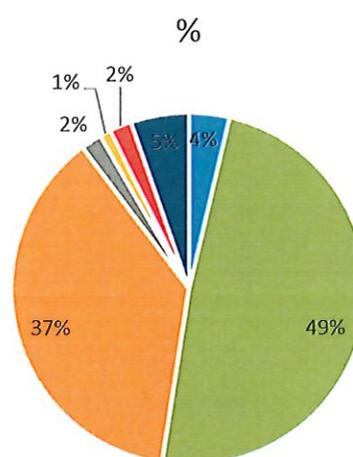
## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 – CHARGES à CARACTERE GENERAL	336 744.55 €	70 – PRODUITS des SERVICES	47 270.13 €
012 – CHARGES de PERSONNEL	475 671.18 €	73 – IMPOTS et TAXES	625 354.94 €
		74 – DOTATIONS et SUBVENTIONS	479 609.37 €
065- AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	145 881.48 €	75 – AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	24 467.74 €
66 – CHARGES FINANCIERES	13 596.35 €	76 – PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00 €	77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 901.30 €
014 – ATTENUATIONS de PRODUITS	0.00 €	013 – ATTENUATIONS de CHARGES	67 529.58 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>971 893.56 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 257 133.06 €</b>
<b>AUTO FINANCEMENT : 285 239.50 €</b>			
Transfert investissement	38 757.80 €	Transfert investissement	25 792.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 651.36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 282 925.86 €</b>
		EXCEDENT REPORTE de 2018	264 388.81
<b>RESULTAT de l'EXERCICE au 31/12/2019 : 536 663.31 €</b>			



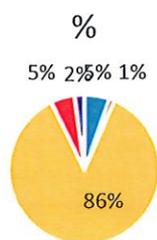
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges
- Charges financières
- Transferts entre sections



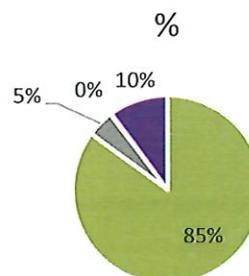
- Produits
- Impôts et taxes
- Dotations
- Autres produits
- Produits exceptionnels
- Transferts entre sections
- Atténuation de charges

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 079.79 €	13 – SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	329 574.57 €
23 – IMMOBILISATIONS en COURS	14 860.80 €		
OPERATIONS d'EQUIPEMENT	1 061 577.27 €		
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>1 141 517.86 €</b>	<b>TOTAL RECETTES EQUIPEMENT</b>	<b>329 574.57 €</b>
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS	0.00 €	10 – DOTATIONS (hors 1068)	18 033.67 €
16 – EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	63 074.26 €	1068 – EXCEDENT de FONCTIONNEMENT CAPITALISE	673.23 €
		165 – DEPOTS & CAUTIONNEMENT	
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>63 074.26 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>18 706.90 €</b>
Transfert fonctionnement	25 792.80 €	Transfert du fonctionnement	38 757.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 230 384.92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>387 039.27 €</b>
		EXCEDENT REPORTE de 2018	8 502.77 €
<b>RESULTAT de l'EXERCICE au 31/12/2019 : - 834 842.88 €</b>			
RESTE à REALISER en dépenses	50 570.12 €	RESTE à REALISER en recettes	462 312.20 €
<b>RESULTAT avec les RESTES à REALISER : - 423 100.80</b>			



- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Opérations d'équipement
- Remboursement d'emprunts
- Transferts entre sections



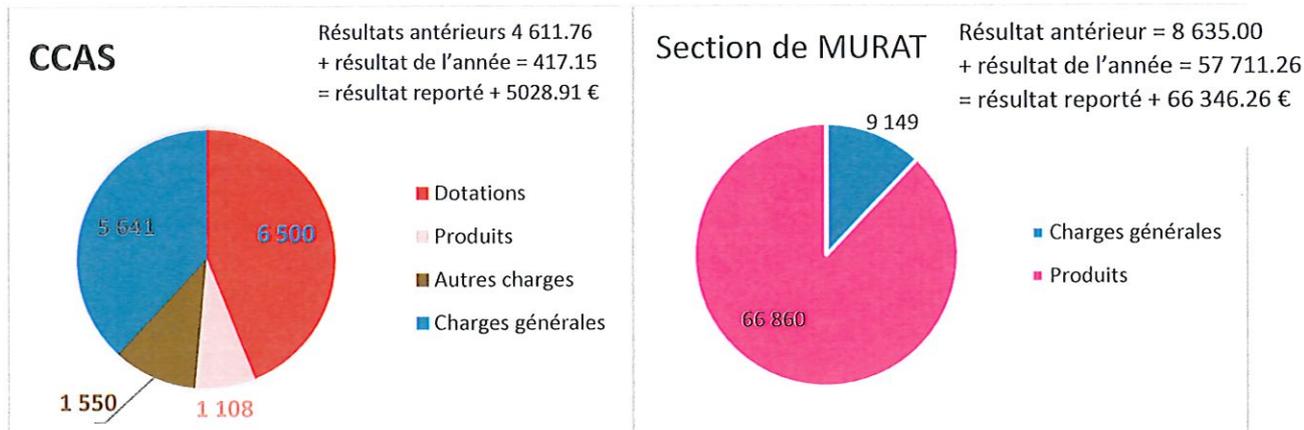
- Subventions d'investissement
- Dotations
- Excédent capitalisé
- Transferts entre sections

### DETAIL des INVESTISSEMENTS

Matériel roulant	47 286.13 €
Mur de l'école	4 087.20 €
Voierie	188 086.07 €
Informatique mairie	2 265.16 €
Atelier communal de Masbaraud	10 773.60 €
Mobilier école	5 960.25 €
Matériel de transport	39 708.16 €
Multiservice	770 261.95 €
Matériel multiservice	59 646.34 €
Travaux d'accessibilité	13 443.00 €



Mais aussi :



## Compte administratif 2019 – Eau et assainissement de Masbaraud Mérignat

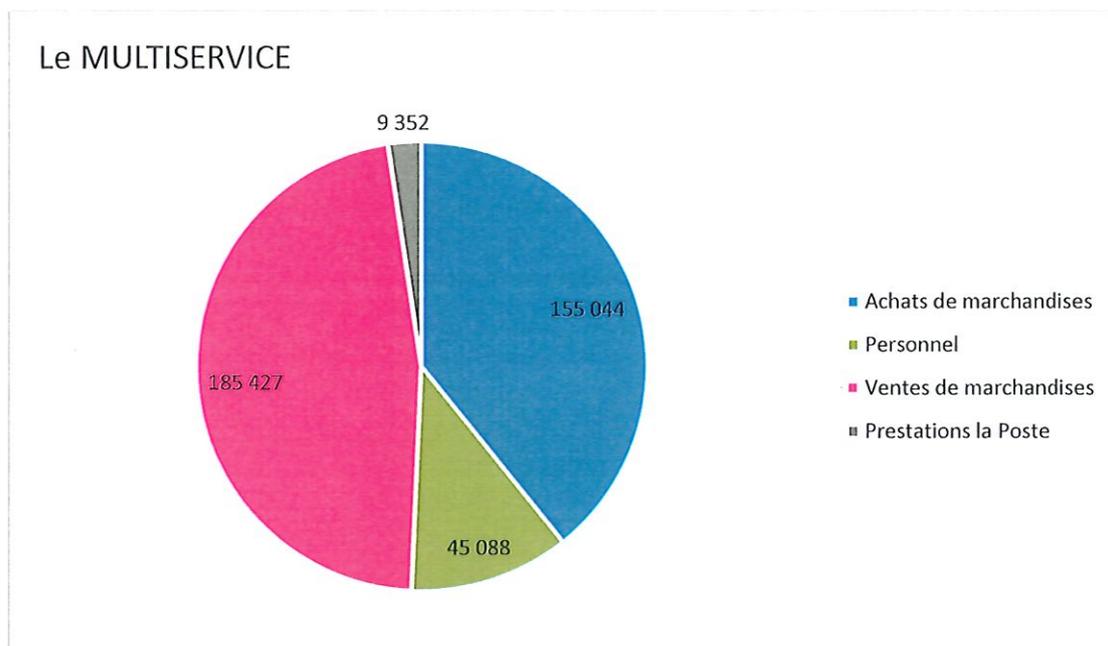
### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 – CHARGES à CARACTERE GENERAL	23 358.19 €	70 – PRODUITS des SERVICES	93 583.64 €
012 – CHARGES de PERSONNEL	12 500.00 €		
065- AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	1 334.45 €		
66 – CHARGES FINANCIERES	3 417.80 €	76 – PRODUITS FINANCIERS	8 490.34 €
042 – AMORTISSEMENTS des dépenses	53 418.00 €	042 – AMORTISSEMENTS des subventions	17 101.00 €
014 – ATTENUATIONS de PRODUITS	5 200.00 €		
Transfert investissement	140.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>99 228.44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 174.98 €</b>
		EXCEDENT REPORTE 2018	53 587.93 €
<b>RESULTAT de l'EXERCICE au 31/12/2019 : 19 946.54 €</b>			
<b>Résultat excédentaire reporté : + 73 534.47 €</b>			

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 – EMPRUNTS	1 711.49 €	13 – SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	1 472.80 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 797.80 €		
23 – IMMOBILISATIONS en cours	5 662.80 €		
040 – AMORTISSEMENT des subventions	17 101.00 €	040 – AMORTISSEMENT des dépenses	53 418.00 €
		Transfert du fonctionnement	
<b>TOTAL</b>	<b>29 273.09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 890.80 €</b>
		EXCEDENT REPORTE 2018	96 180.53 €
<b>RESULTAT de l'EXERCICE au 31/12/2019 : 25 617.71 €</b>			
<b>Résultat excédentaire reporté : + 121 798.24 €</b>			

Et enfin,



On pourrait légitimement penser que tout va bien, ou à peu près, sachant toutefois que toutes les dépenses de fonctionnement du bâtiment sont prises en charge par le budget général de la commune.

Et pourtant, ce résultat, à l'image du résultat du budget général, ne tient pas compte d'un certain nombre de factures dont le paiement a été reporté sur le budget 2020.

Ainsi, pour le multiservice, nous avons identifié au moins 20 490 € de factures dont le règlement aurait dû intervenir en 2019 (ce sont aussi des fournisseurs en attente), aggraver le résultat d'autant, et ont donc été reportés sur 2020.

Il ressort des comptabilités que le coût global provisoire du multiservice est, au 31/12/2019, de : 1 478 757.80 €  
pour un investissement prévisionnel de : 1 183 200.00 €

Ce qui a complètement absorbé le surplus de dotations engendré par le mariage de nos deux communes soit 174 587 € par an et nécessité l'ouverture d'une ligne de trésorerie aujourd'hui utilisée à hauteur de 250 000 € dans l'attente du versement du solde des subventions et de 98 985 € de TVA sur l'année 2018 qui n'avaient pas été demandés (2017 étant dans le même cas, mais malheureusement forclos).

Par délibération du 6 avril 2017, le conseil municipal a souscrit un emprunt de 850 000 € plus un court terme de 180 000 € (dont le remboursement est intervenu sur le budget 2020), pour (je cite) le financement d'un projet de construction de locaux commerciaux. Ce qui a permis à ce même conseil, de présenter, délibération du 30 mai 2017, un plan de financement pour demande de subventions, sans emprunt ! mais des fonds propres ( ? ) à hauteur de 434 018 €.

Ce montant de 1 478 757.80 € est appelé à augmenter des travaux payés en 2020, de travaux faits, non encore facturés, non inclus et dont on vient de découvrir l'existence, des travaux à réaliser pour améliorer et pallier aux malfaçons dont nous avons demandé devis à l'architecte.

## BUDGET PRIMITIF 2020

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 – CHARGES à CARACTERE GENERAL	385 808 €
012 – CHARGES de PERSONNEL	501 745 €
042 – Amortissement des dépenses	725 €
065- AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	155 604 €
66 – CHARGES FINANCIERES	15 556 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000 €
014 – ATTENUATIONS de PRODUITS	
Transfert investissement	238 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 838 €</b>

RECETTES	
70 – PRODUITS des SERVICES	38 566 €
73 – IMPOTS et TAXES	625 301 €
74 – DOTATIONS et SUBVENTIONS	499 268 €
75 – AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	60 700 €
76 – PRODUITS FINANCIERS	
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	441 €
013 – ATTENUATIONS de CHARGES	20 000 €
EXCEDENT REPORTE 2019	113 562 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 838 €</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 350 €
23 – IMMOBILISATIONS en COURS	127 766 €
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>322 116 €</b>
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS	7 080 €
16 – EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	243 219 €
1 – DEFICIT d'INVESTISSEMENT REPORTE	834 843 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 407 258 €</b>
RESTE à REALISER 2019	50 570 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 457 828 €</b>

RECETTES	
13 – SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	186 290 €
<b>TOTAL RECETTES EQUIPEMENT</b>	<b>186 290 €</b>
10 – DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	570 101 €
042 – Amortissement des dépenses	725 €
Transfert du fonctionnement	238 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>995 516 €</b>
RESTE à REALISER 2019	462 312 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 457 828 €</b>

### DETAIL des INVESTISSEMENTS

	MONTANT TTC	Subventions sollicitées	Autofinancement
Réfection de voies communales	180 000 €	96 976 €	83 024 €
Poteau incendie	5 400 €		
Informatique	5 824 €		
Matériel cantine MM	3 126 €		
Volet roulants cantine MM	} 99 900 €	72 563 €	36 287 €
Porte garage MM			
Accessibilité (ascenseur) école SDL			
Accessibilité PMR école MM			
Rénovation mur école SDL			
Mur de soutènement Le Monteil	13 266 €	8 844 €	4 422 €
Réfection de 2 allées du cimetière SDL	14 600 €	7 907 €	6 693 €
<b>TOTAL</b>	<b>322 116 €</b>	<b>186 290 €</b>	<b>130 426 €</b>
- Fonds de compensation pour la TVA – 52 840 €			
Il restera donc à la charge de la commune : 77 586 €			

## Le fonctionnement du multiservice

Avoir un commerce de proximité sur le territoire de notre commune et une opportunité. Nous avons la chance d'avoir une épicerie communale installée dans le multiservice, ainsi qu'une agence Postale communale, une boulangerie et un salon de coiffure.

L'épicerie est exploitée sous forme de régie communale. Cela implique un fonctionnement particulier et une coopération entre les personnels du commerce, le secrétariat de Mairie et les élus.

La situation financière de la Régie épicerie est délicate. Il a fallu que la Mairie lui vienne en aide quatre fois en 3 ans. Cette aide s'est faite sous deux formes différentes. Il y a eu des subventions exceptionnelles non remboursables et des avances de trésorerie remboursables. Le budget principal de la Mairie a été mis à contribution pour un montant total de 137 000 €.

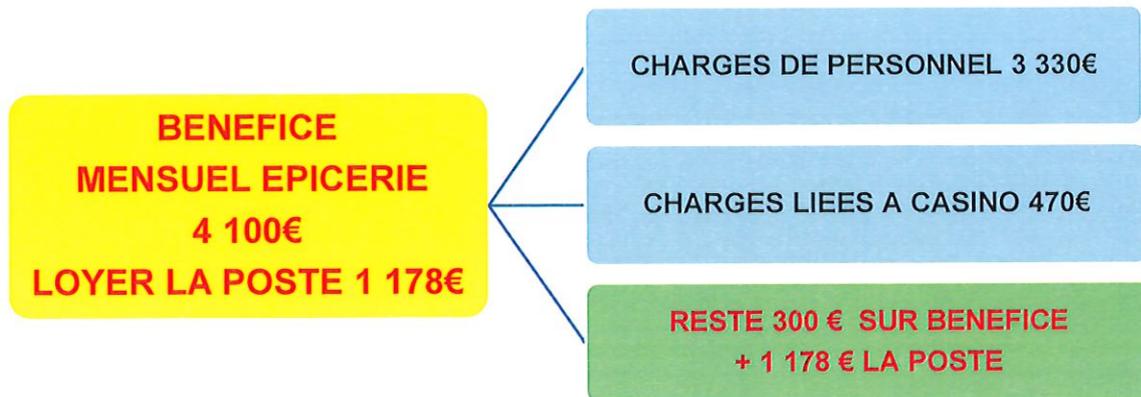


Grâce à cette aide, la Régie épicerie a pu régulariser sa situation financière auprès de son principal fournisseur : CASINO.

Le dernier virement a été consacré, d'une part à rembourser le budget principal de la commune, et d'autre part de solder un arriéré de plus de 2 000 € sur le compte de l'ancienne épicerie, rue du Relais. La Régie épicerie n'a donc plus de dette envers la Mairie, et le compte CASINO de l'ancien commerce n'existe plus.

Depuis Janvier 2020, on observe des écarts de bénéfice mensuel qui s'expliquent par la crise de COVID-19 et par des variations de stock. Malgré une marge moyenne de 23%, le bénéfice mensuel moyen est de 4 100 € et couvre juste les charges de 3 800€.

Chaque mois la Poste paye un loyer à la Régie communale pour l'hébergement du point Poste. Cela augmente le bénéfice mensuel de 1 178€.



Avec une situation financière assainie et un chiffre d'affaire correct, on peut espérer que la Régie épicerie va enfin être autonome et pourra même assurer une partie des charges du bâtiment (eau et électricité).



Nous venons de réaliser un inventaire du magasin et de mettre en place une gestion des stocks. Grâce à celle-ci, nous allons enfin pouvoir appréhender la valeur des marchandises et affiner l'offre des produits en vente.

Dès que possible nous entamerons des travaux afin de diminuer la température excessive dans le bâtiment et de rationaliser l'espace. De plus nous souhaitons étoffer l'offre de produits proposés afin de développer ce commerce de proximité au service de toute la population.

Nous vous rappelons que le multiservice possède un parking à l'arrière du magasin. Son accès sera prochainement indiqué par des panneaux de signalisation.

Les épiciers, Claudine et Jean-Pierre vous accueilleront pour faire vos courses habituelles, mais aussi pour vous faire découvrir les offres de saison (chocolats de Noël ...).



*A bientôt du côté du multiservice*

# Les écoles

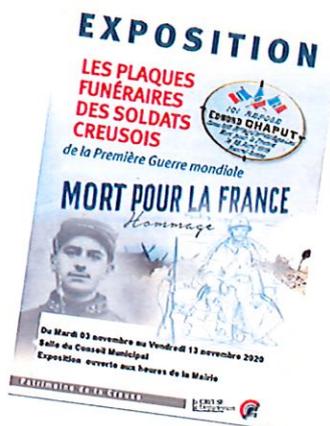
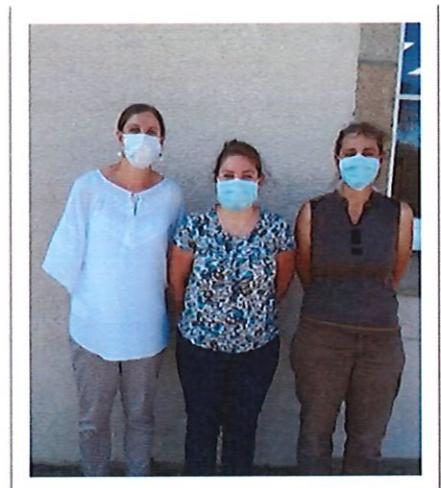


**L'équipe  
enseignante de  
l'école de Saint  
Dizier**  
↪ 51 élèves

Jean Baptiste DOCHE (Petite et moyenne sections) – Claude BECK (CE1-CE2) – Julien ANGLARD (remplaçant de la Directrice le mardi - Anouche PANTIN (CM1-CM2) – Céline PONS (Grande Section – CP) – Isabelle GUERIN (Petite et moyenne section)

Stéphanie BROUSSE (CE2-CM1-CM2) – Magali COUTABLE (Maternelle) – Fanny TISSANDIER (CP-CE1)

**L'équipe  
enseignante de  
l'école de  
Masbaraud**  
↪ 41 élèves



Cette exposition du 3 au 13 novembre est malheureusement, en raison des circonstances, réservée aux élèves des écoles de la commune.

Pour faire face aux nouvelles obligations sanitaires, concernant le port du masque pour les enfants de plus de 6 ans, la Municipalité a décidé d'offrir 2 masques en tissu lavables pour les enfants des écoles, acquis chez Marynap 23 Guéret.



# TRAVAUX

Côté Saint Dizier Leyrenne



Déplacement de l'Abribus  
de la Mairie à Peullaut



Installation d'une borne  
incendie au Monteil



Peinture de la salle des fêtes

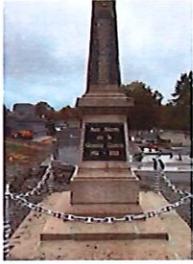


Travaux circuits école



Démoussage de la toiture  
de la cantine

## Côté Masbaraud Mérignat



Monument aux morts  
Renouvellement des plaques



Enrobé Accès de la Chapelle



Deux emplacements accès PMR Cimetière et La Chapelle



Peinture Mobilier Urbain  
Rambardes et grilles Mairie



Un composteur a été installé à l'entrée du cimetière de Masbaraud Mérignat, un autre l'a été à l'entrée rue de la Côte du cimetière de Saint Dizier Leyrenne



AVANT

Perlaurière : remise en état  
du bassin suite à vandalisme



APRES

# Eau et Assainissement

Suite aux élections municipales, le bureau du syndicat de l'Ardour a été renouvelé.

La Commune de Saint Dizier-Masbaraud a conservé une Vice-Présidence en la personne de Monsieur Patrick DURUDAUD.

Les élections du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour se sont déroulées à la salle des fêtes de Marsac.



## Bureau :

Le Président Guy Pateyron, pour la Commune de Marsac, s'est vu réélu au poste qu'il occupait depuis les deux derniers mandats.

Le premier Vice-Président est André Mavigner, de Bénévent l'Abbaye ;

Le deuxième, Pierre Botto, de Saint Sulpice Laurière ;

Et le troisième, Patrick Durudaud, de Saint Dizier-Masbaraud.

## Compteurs d'eau



### Conseil pratique

Installé à l'extérieur ou à l'intérieur de votre propriété, votre compteur d'eau craint le gel. Quelques précautions éviteront que votre compteur ne se brise sous la pression de l'eau gelée... et que vous ne soyez privé d'eau.

Les compteurs gelés ou mal entretenus seront changés par la Commune et facturés aux utilisateurs.

Votre compteur est placé dans un regard, à l'extérieur :

- Utilisez des sacs remplis de billes ou de débris de polystyrène pour isoler le compteur ;
- Isolez les parois du regard à l'aide de plaques de polystyrène et fermez bien le regard ;
- Veuillez ne pas utiliser de feuilles mortes, de la paille ou de la laine de verre qui ne sont pas adaptées à une protection extérieure.

Votre compteur est dans une cave ou un garage :

- Protégez les canalisations et le compteur à l'aide d'un matériau isolant (laine de verre, gaine de mousse par exemple).

En cas d'absence prolongée :

- N'interrompez pas totalement votre chauffage ;
- Vidangez votre installation à l'aide de la purge située après votre compteur et assurez-vous que le robinet de votre compteur est bien fermé.

# *Nous avons voté :*

## **Les taux de taxes foncières :**



La charte de création de la commune nouvelle a fixé un taux de lissage des taxes sur 12 ans. Il a été décidé de réaliser ce lissage sur 11 ans pour que les 2 anciennes communes aient le même taux la douzième année.

Le taux moyen pondéré (taux de convergence à 12 ans s'il n'y a ni diminution ni augmentation des taux) est ainsi fixé à :

- 17.24 % sur les propriétés bâties
- 75.87 % sur les propriétés non bâties.

L'ancienne commune de Masbaraud Mérignat verra donc ses taxes légèrement augmenter, celle de Saint Dizier Leyrenne, légèrement baisser.

Nous avons accordé le dégrèvement de taxes foncières sur 3 ans pour les jeunes agriculteurs et de 2 ans pour les entreprises nouvelles.



## **Subventions aux associations :**

Toutes les demandes de subventions aux associations ont été satisfaites.

## **Service minimum d'accueil :**



Est mis en place, et sera assuré par des volontaires (Christine Saladin, Laura Simonet, Elodie Duhannoy, Joël Royère, Isabel Chabrier, Martine Bord, Thierry Coucaud) en cas de grève dans les écoles.

## **Enfouissement des lignes électriques et téléphone :**

Rue de la Gare, rue de Las Sinas, rue du Canedier, rue des Cimaux.



# PROJET 2020 du PLAN d'EAU

## de SAINT-DIZIER-MASBARAUD

### I-Rappel historique de la création du Plan d'Eau

- **1984** – Remembrement de la commune de Saint Dizier Leyrenne. Le conseil municipal bénéficie de la recomposition des propriétés foncières pour constituer dans le centre bourg le projet de création d'un plan d'eau destiné à la fois, aux baigneurs, aux sportifs mais aussi aux pêcheurs. Pour ce faire, il a été décidé qu'une partie des propriétés remembrées mais aussi une partie des biens de sections des villages soient regroupées pour créer notre lac.



- **1987** – Création du Plan d'Eau

- **1995** – Curage par dragage.

### II - Le contexte

**Géographique** : situation en aval d'un bassin versant de 53 km<sup>2</sup> et de 95,85 km de cours d'eau

**Règlementaire** : l'existence du plan d'eau de Saint Dizier Leyrenne est soumise à autorisation sur une durée de 30 ans qui arrivait à échéance le 23 juillet 2016. L'ouvrage doit obligatoirement assurer la continuité écologique, zone Natura 2000.

**Usages** : le non fonctionnement des ouvrages de vidange ne permet pas d'entretenir l'étang et provoque un envasement et la présence de cyanobactéries peu propices à son usage récréatif. Le lieu de promenade est apprécié par les habitants de la commune et alentours.

### III-Rappel chronologique

**L'historique** : les services de l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, la Communauté de Communes ont été associés :

#### 1. 2007 - 2008 :

Etude de diagnostic et avant-projet par le bureau d'étude Impact Conseil dans l'objectif d'aménager le plan d'eau et le mettre aux normes + étude complémentaire pour possibilité d'épandage des boues.

#### 2. 2009 - 2010 :

Intégration du projet d'aménagement au Contrat Territoriale Vienne Amont afin d'assurer le financement.

Délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'AGHYC afin d'obtenir un appui technique et de pouvoir bénéficier du soutien financier du département.

#### 3. 2011 – 2012 :

Le projet n'est pas jugé suffisamment satisfaisant pour la restauration de la continuité écologique par les partenaires, une dérivation totale est nécessaire.

#### IV- Les projets

1. **Projet initial :**

Conservation de l'étang et sa digue dans son intégralité (9ha) grâce à une dérivation partielle aboutissant dans une passe à poisson rustique -coût 404 000 € HT (prix 2008 hors maîtrise d'œuvre).

Le projet n'est pas satisfaisant pour les partenaires, qui pensent qu'une dérivation totale est nécessaire.

2. **Etude complémentaire :**

Elle est demandée en 2011 pour étudier les différentes options suivantes :

1) Réduction de l'étang de 3,5 ha avec dérivation : coût 604 798 € HT.

2) Scission du plan d'eau en deux étangs avec dérivation : coût 696 165 € HT.

3) Maintien d'une superficie maximale de 9ha avec dérivation totale et passe à poisson : coût 765 635 € HT.

4) Effacement du plan d'eau : coût 209 300 € HT.

3. **Projet retenu par le Conseil Municipal précédent :**

L'option 3 avait été retenue mais l'Etat et les différents partenaires refusent le projet tel que présenté au regard des évolutions réglementaires.

Une nouvelle version du projet est produite par Impact Conseil pour répondre aux ajustements demandés (2017).

4. **Nouveau projet :**

En juin 2018, le Préfet décide par arrêté, le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de l'Etang pour 30 ans avec obligation de réaliser les travaux de mise aux normes dans les 3 ans.

2019-2020 : Elaboration du plan financement avec les partenaires.

#### V- Projet autorisé



La création d'un nouveau plan d'eau est le compromis trouvé d'un point de vue financier et environnemental.

- Choix d'éloigner la dérivation du flanc de colline rocheuse pour des raisons géotechniques et financières

- Réduction du volume de sédiment à curer et du coût associé

- Changement du classement de sécurité du barrage

Implications techniques :

-La taille de l'étang réduite à 7ha

- Construction d'une nouvelle digue plus en amont de la digue existante

-Création de nouveaux ouvrages de vidanges

-Augmentation de la taille de la pêcherie et du bassin de décantation

-Ajout d'un bassin de décantation de maintenance

- Modification du profil de la dérivation avec prévision d'une zone d'expansion des crues

-Ajout des protections de berge sur la partie aval de la dérivation

-Augmentation du nombre d'indicateurs de suivi pour suivi régulier sur une période de 10 ans.

- Coût : 1 191 610,93 € HT + 59 580,55 € de Maîtrise d'œuvre = 1251 191,48 € HT (prix 2017).

## VI - Les étapes de mise en œuvre :

1 – Demande justifiée de prolongation du délai de l'arrêté d'autorisation accordé (3 ans supplémentaires).

2- Le Conseil Municipal du 15 Octobre dernier a sollicité l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest qui a délibéré le 27 Octobre 2020 pour acceptation.

3 - Demande de subventions sur la base du dossier existant, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, au Conseil Départemental de la Creuse, à l'Etat (DETR), et à la Région Nouvelle Aquitaine.

4 - Consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

5 – Travaux en 3 phases (durée 3 ans) :

Phase 1 : préparation et réalisation de la vidange de l'étang

Phase 2 : création d'une nouvelle retenue et de la dérivation

Phase 3 : restauration de la continuité écologique.

## VII - Conclusion :

L'année 2020 nous amène à voir l'opportunité de mener à bien ce projet dans la perspective de redonner à l'étang son rayonnement d'antan (pêche, activités familiales...).

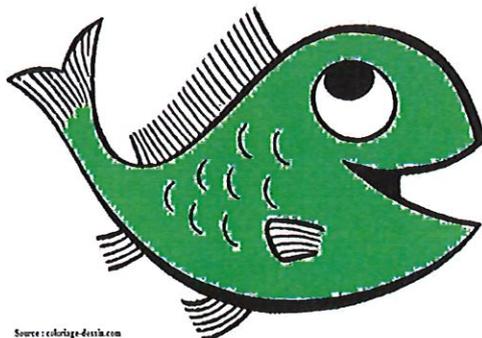


L'arrêté portant renouvellement d'autorisation du plan d'eau Communal a été signé le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le projet autorisé est une obligation légale qui ne nous laisse aucun choix si on veut conserver cet étang. Les travaux devaient être réalisés (obligatoirement en période d'étiage) dans un délai de trois ans et auraient dû être terminés au 31 décembre 2021.

Malheureusement, l'ancienne municipalité n'a pas respecté le délai imparti de 3 ans.

Il est bien entendu que ce dossier aurait pu être débattu avec davantage d'anticipation. Ce qui amène comme conséquence la suppression de 2 ha d'étendue d'eau.

Depuis sa prise de fonction, le nouveau conseil municipal se bat ardemment pour obtenir un maximum de subventions publiques, et ce, afin que notre commune soit épargnée par la charge financière qui lui incombe, ce qui lui permettra de mener à bien les autres projets de son programme qui lui tiennent à cœur.



Source : coloring-destin.com



## Commémorations

Cérémonie au monument de la Croix de la Mine, puis à celui du pont de Murat

Les 19 et 20 juillet 1944, à Saint-Dizier-Leyrenne, eurent lieu à la fois un combat entre un escadron de l'École de la Garde de Guéret repliée au maquis, et un combat de rencontre entre le groupe Surcouf des maquisards du Cher et la brigade Jesser de l'occupant nazi.

Tous les ans, une cérémonie leur rend hommage.

Aux côtés des membres des familles de soldats ayant appartenu à la compagnie SURCOUF, le Sénateur, Jean-Jacques LOZACH, et Amaury DE LA RUPELLE, Directeur Départemental de l'ONAC et représentant la Préfète, le Maire, Joël ROYERE a conduit l'hommage.

Sur les deux sites, avant chaque dépôt de gerbes, il a insisté sur les notions de sacrifice et de respect, avant de revenir sur le courage dont ont fait preuve les résistants et soldats pour défendre la liberté, la dignité et l'intégrité de la France.

En ces lieux, près de vingt soldats et résistants ont été tués par L'occupant nazi les 19 et 20 juillet 1944.

Le 6 juin, sous le commandement du Capitaine Surcouf, de son nom de famille Daniel Blanchard, les hommes du FFI du Cher évacuent Saint-Amand-Montrond pour se replier vers le sud du département. Arrivés en Creuse, ils s'installent au château de Mérignat. À partir du 10 juillet des nouvelles inquiétantes circulent sur l'arrivée de colonnes allemandes. Après l'attaque allemande du 17 juillet à Boissieux, contre les élèves de l'École de la Garde, dont les escadrons avaient été répartis dans la région, la compagnie du Capitaine Blanchard se disperse. Certains hommes font une halte à la Croix de la Mine où ils sont surpris le 19 juillet par la brigade ennemie. Neuf hommes dont le Capitaine Surcouf, sont tués lors des fusillades ou sont achevés après avoir été capturés.

Le lendemain, du côté de Murat, les soldats de l'école de la Garde qui s'y cachent sont surpris par la colonne Jesser. Ils sont pris en étau et se rendent avec leur chef, le colonel Marty, sans avoir tiré un coup de feu. Ils sont gardés à vue durant un interrogatoire sommaire. Puis le colonel Marty et un de ses hommes, sont enfermés dans la tour Zizim avant d'être emmenés à Clermont-Ferrand où ils mourront sous la torture. Quant à leurs compagnons qui restent, ils sont fusillés sur place.



**Cérémonie du 11 novembre**



La situation sanitaire et les nouvelles dispositions ne permettent pas le déroulement des cérémonies de commémoration dans les conditions habituelles.

Dans ce contexte, le nombre de personnes présentes sera limité à 6, parmi lesquelles pourront figurer des élus et un représentant d'une association d'Anciens Combattants.

Il n'y aura pas de public. La population est néanmoins invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons, fenêtres...

# CCAS Centre Communal d'Actions Sociales

Le CCAS au cœur de la cohésion sociale de la Commune.



Souvent méconnues de nos concitoyens, les missions du CCAS sont pourtant essentielles pour la cohésion sociale. Ce dossier fait le point sur ses principales actions et sur ceux qui les portent.

Le CCAS, comment fonctionne-t-il ? Comment est-il composé ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal obligatoire qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé du maire, qui en est le Président de droit, et en nombre égal, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de Membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal. A ce jour, le Conseil d'Administration de Saint- Dizier-Masbaraud compte 14 Membres.

Parmi les Membres nommés figurent une représentante des Associations Familiales, Christiane RABIER pour l'UDAF. Le Maire est secondé par une Vice-Présidente, Anne-Marie GAUTRET.

Avec quel budget fonctionne-t-il ?

Les ressources du CCAS lui sont propres et son budget est autonome par rapport au budget municipal. Les moyens financiers propres au CCAS sont néanmoins relativement limités.

Ses principales recettes :

- Participation de la commune : la commune verse une subvention annuelle au CCAS.
- Participation des usagers aux activités proposées : participation pour les repas, les excursions organisées.
- Concessions de cimetière : Un tiers du montant des concessions de cimetières est perçu par le CCAS.
- Dons de particuliers : plusieurs particuliers de la commune font chaque année des dons au CCAS.

Ces sommes permettent ainsi de diminuer le prix facturé aux bénéficiaires pour les différents services proposés.

Le CCAS souhaite élargir son champ d'action. Il continuera à assurer ses missions traditionnelles telles que les aides d'urgence ou la distribution de colis en direction des personnes âgées. Il s'agit, avec les moyens modestes dont nous disposons de mettre en place un plan d'accompagnement face à la solitude, la précarité, la maladie, les difficultés sociales et familiales. Mais il est aussi nécessaire de stimuler l'action du CCAS en développant des activités favorisant les rencontres, le lien social, l'échange, le jeu et la culture. De nouvelles actions pourront être mises en place.

Nous avons besoin de vous !

Le Centre Communal d'Actions Sociales est un organe indispensable à la commune. Véritable rempart contre la dépendance et la solitude, nous souhaitons le faire vivre, en y développant les valeurs d'entraide, de solidarité et d'échanges. Chacun de ses membres souhaite donner de son temps afin de développer différentes actions pour mieux vivre ensemble. Si la démarche vous intéresse, que vous souhaitez vous investir à nos côtés en tant que bénévole, pour contribuer au « bien vivre » de notre commune, n'hésitez pas à nous contacter !

## NOS CENTENAIRES

- **Renée GOUDARD**, née le 4 novembre 1919 à Masbaraud-Mérignat.

Mère de 3 enfants, dont une fille décédée à l'âge de 3 mois avant la guerre.

Mère au foyer, épouse de M. GOUDARD, cantonnier à Saint Dizier Leyrenne où elle a toujours été domiciliée.

Renée est grand-mère de 3 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Elle a fêté ses 100 ans à la maison de retraite où elle séjourne.



- **Lucie BARLET** est née le 22 février 1920 à Bonnefont Commune de Janailat. Mère d'une fille unique Bernadette.

Agricultrice, Lucie a travaillé toute sa vie.

Elle est entourée par les bons soins de sa fille.

Lucie a fêté ses 100 ans dans l'intimité familiale.



- **Marie MRDENOVIC**, née le 2 juin 1920, vient de fêter ses 100 ans.

Arrivée à Bénévent-l'Abbaye avec son mari en 1939, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, elle venait de l'ex-Yougoslavie, qui l'avait vu naître, sur les conseils de son père, inquiet de la période qui arrivait. C'est à 19 ans qu'elle s'y installe pour travailler comme domestique, au village de Sauzet, pendant que son mari travaille aux champs. Le couple a ensuite travaillé comme fermiers dans une autre exploitation. Marie a eu cinq enfants et

une descendance d'une cinquantaine de personnes. Aujourd'hui arrière-arrière grand-mère. La centenaire, autonome, vit seule dans sa maison à Saint Dizier Leyrenne.

Une sympathique cérémonie a été organisée à son domicile à laquelle participaient sa famille, des amis, le Maire et des représentants du Conseil Municipal de Saint-Dizier-Masbaraud.



## Fleurissement



Malgré notre installation tardive, et en dépit de la canicule, nous avons procédé au fleurissement partiel de la place du Bourg, et des entrées de la commune de Saint-Dizier-Masbaraud.

Nous remercions les employés qui ont procédé aux plantations.

## Jeunesse et vie locale

Notre nouveau Conseil Municipal a décidé de créer un Conseil Municipal des Enfants.

Il devrait voir le jour à la prochaine rentrée scolaire 2020-2021.

Les enfants de CM1 et CM2 seront sollicités par un vote au sein des deux écoles pour l'élection de leur maire et de ses représentants.

Un premier débat au sein du Conseil des Parents d'Elèves sera prévu courant novembre.

En raison de la longue période de confinement et des conditions sanitaires, nous n'avons pas pu nous rencontrer plus tôt.

En espérant que ce projet puisse susciter un vif intérêt et permette ainsi aux enfants de s'investir dans un rôle de citoyenneté.

Nous comptons sur toutes les bonnes volontés concernant la mise en place et vous remercions d'avance pour votre implication.





## TENNIS CLUB LA LEYRENNE

Le Club de Saint-Dizier-Masbaraud

Les 17, 18 et 19 Juillet 2020 notre 15<sup>ème</sup> fête annuelle du tennis a pu se déroulée après autorisation, en respectant les mesures sanitaires, en retirant la partie festive, allégeant les animations et réduisant les inscriptions aux tournois homologués. Tous les résultats parus dans le journal du Vendredi 24 Juillet 2020.



**Samedi 25 Juillet 2020 :** Tournoi des 12 / 14 ans garçons. Très motivés pour leur premier tournoi officiel de la saison, les jeunes sous le regard des parents ou grands-parents nous ont offerts des matchs de qualité.

Victoire d'Aurélien WINOCK du TCLL face à Théo STAUFFER du T.C BEZIERS 34).

**Reprise des championnats de la Creuse en août 2020 :** Thomas DURUDAUD en finale des 17 / 18 ans ; Christine LOZACH également finaliste dans sa catégorie. Aucun autre résultat à ce jour. **Prochainement dans vos boîtes aux lettres le « Journal du club ».**

**Pour cause COVID 19 Réveillon de la Saint Sylvestre annulé.**



# Le COMITE des FETES

Le tracto cross  
s'invite à la fête

Le tracto cross et la fête annuelle n'ayant pu avoir lieu en 2020 pour raisons sanitaires, les 2 évènements seront regroupés à une date arrêtée avec nos amis du National Tracto Cross, soit les



**Samedi 31 Juillet et  
Le Dimanche 1<sup>er</sup> Août 2021**

La fête retournera sur la place dès 2022.

Merci de votre compréhension.

Si vous voulez rejoindre le comité des fêtes, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus

Prenez soin de vous et en espérant vous revoir très bientôt.



## AFM Téléthon



En raison du Coronavirus, nous savons que les 4 et 5 décembre 2020, sur notre commune, il sera impossible de réaliser les activités que nous avons organisées les années précédentes.

Toutefois, montrons notre mobilisation et notre engagement pour une collecte de fonds et vente de produits.

Cette collecte aura lieu en mairie et dans les locaux actuellement vacants de l'ancienne Poste.

**« La collecte est notre seule arme pour avancer dans le développement des médicaments ».**

# Leyrenne Patrimoine

Créée en 2003, l'association a pour objet le recensement, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine local.

Au cours de ces 17 ans, cela s'est traduit par la réhabilitation de **lavoirs**, la création de **circuits de randonnée** et surtout la **Fête du Pain**, qui s'installe chaque année dans un village différents, faisant revivre à ses habitants, l'espace d'un week-end, des souvenirs lointains où l'agriculture non mécanisée faisait vivre nombre de familles.

Des recherches dans les **archives** locales et départementales ont également permis de retracer de façon plus précise l'histoire de notre commune et de ses habitants. Plusieurs expositions, organisées à l'occasion des **journées du patrimoine** en ont rendu compte.

Chaque année, un **voyage** permet d'aller découvrir comment d'autres mettent en valeur leur patrimoine.

Mais au fil du temps d'autres activités sont apparues. Désormais, au sein de l'association, nous pouvons nous initier à la **peinture**, apprendre les **danses de salon**, s'initier aux **dans trad** ou encore pratiquer la **gymnastique aquatique**. Aujourd'hui, c'est un atelier **théâtre** qui est en cours de création.

C'est pourquoi, considérant la fusion des communes et le développement des nouvelles activités, les membres du bureau ont décidé de proposer aux adhérents de modifier les statuts de l'association et de changer son appellation (pour l'instant « Initiatives et patrimoine à saint Dizier-Masbaraud » tient la corde, mais toutes les propositions seront les bienvenues) lors de notre **assemblée générale, lundi 14 décembre à 18h**, salle des fêtes de Saint Dizier.

Toutes les personnes intéressées par l'une de nos activités, ou souhaitant participer à la vie de notre association, seront les bienvenues.

En attendant le 14 décembre, vous pouvez prendre contact avec Josiane au 05 55 64 46 41 ou Christiane au 05 55 64 32 82, pour tout renseignement complémentaire.



# « Gym Volontaire Masbaraud »

propose deux activités encadrées par Christine Borau, chaque mercredi à la salle polyvalente de Masbaraud :

1/ Du Pilates de 19 h à 20 h



2/ De la gymnastique de 20 h à 21 h.



Nous avons repris nos activités fin septembre, en tenant compte des obligations à mettre en place depuis la crise sanitaire, notamment l'application des gestes barrières qui nous contraignent à limiter le nombre d'adhérents. C'est pourquoi nous ne prenons pas de nouvelles inscriptions cette année.

Compte tenu du confinement, les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

## AAPPMA La Leyrenne



L'année 2020 a été difficile à cause du Covid. Les lâchers de truites ont pu se faire sans le lâcher de la Fédération, les Baux de Pêche n'étant pas signés par la Mairie.

Le concours de Pétanque a été supprimé ainsi que la pêche à l'écrevisse pour les enfants de l'école. Ont pu se faire les boîtes Vibert au mois de décembre 2019 et le lâcher de 2000 truitelles en juin 2020 sur le haut de la Leyrenne.

Début juillet a eu lieu la pêche électrique sur le Grand Rieux, sur 5 points différents, avec une équipe de l'Onéma et certains membres de l'AAPPMA. Cette pêche a porté ses fruits, les boîtes Vibert et les lâchers de truitelles ont bien fonctionné dans la réserve et sur le parcours du Grand Rieux.

Pour l'année prochaine, il n'y aura pas de lâcher de truites en raison des travaux prévus sur le site du plan d'eau. Nous nous retrouverons en 2021 lors de l'assemblée générale pour définir le programme et un repas (tête de veau) sera organisé pour les membres de l'association.

# AS Saint Dizier-Leyrenne



Après une longue période d'absence sur les terrains, les joueurs de l'Association Sportive de Saint Dizier ont rechaussé leurs crampons. Cette saison, ils vont évoluer en départementale 2 pour l'équipe 1 après une montée bien méritée. En effet, le championnat s'étant arrêté en cours de saison, la montée est restée en suspend un petit moment même si notre équipe était en tête avec quelques points d'avance. Il fallait attendre la décision des hautes autorités. L'équipe B quant à elle va évoluer comme l'an dernier en départementale 4.

Lors de son premier match en coupe Jean Bussière, l'équipe B s'est vue éliminée par St Fiel, équipe qui évolue en départementale deux, sur le score de 2 à 0. Ils n'ont pas démerité bien au contraire. Dommage que des matchs comme celui-là ait lieu d'entrée, l'espoir d'aller au tour suivant est très petit. En coupe de la Creuse, l'équipe 1 est allée battre Ahun, équipe de même division sur le score de 3 à 2. Le tour suivant Ste Feyre départementale 1 les a fait chuter 3 à 0. A noter que le championnat est très désordonné puisque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs étant donné que le Covid en a déjà frappé certaines.

Il y a quelques semaines, notre association a reçu de la part de la FFF, la Ligue et le District de la Creuse un kit sanitaire afin d'essayer, au mieux, de parer le Covid, des masques, désinfectant, gel hydroalcoolique et des ballons et chasubles.... Les gestes barrières étant d'actualité : port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique. Certes, les conditions ne sont pas idéales.

Ce jeudi 29 novembre, les nouvelles directives sont tombées, nous nous y attendions. Le football comme beaucoup d'autres activités sont interrompus jusqu'au 1 décembre voire plus. L'année 2020 n'aura pas été de tout repos et les espoirs de la terminer en toute sérénité s'amenuisent de jours en jours.



Nous souhaitons la bienvenue à Néhémi Julio, Galataud Camille, Menekse Tuana et Sahin Mehmet, ainsi qu'un bon rétablissement à David et Thibault Virevialle

Bonne fin d'année à tous et prenez soin de vous, en espérant vous revoir bientôt sur nos terrains

# Le comité de jumelage

Malgré cette période difficile, le comité de jumelage Saint-Dizier-Masbaraud/Locqueltas a réussi le vide dressing du 18 octobre 2020.

La détermination, la générosité et la disponibilité de l'équipe ont permis la réussite de cette journée. Les vêtements des donateurs étaient de belle qualité.

Un grand merci à tous.



Sous l'impulsion de plusieurs amatrices de l'art pictural, un atelier de peinture prenait naissance à Masbaraud-Mérignat il y a 6 ans.

Son nom, Les Arts'en Ciel laissait déjà présager d'une certaine liberté à mélanger les teintes et travailler les techniques.

Aujourd'hui, les artistes se réunissent chaque mercredi après-midi. Devant son chevalet, à chacune d'elles, à son rythme, couche sur la toile ses touches majoritairement à partir de peinture bio.

Le plaisir étant de mise, elles ont toute liberté dans leur inspiration, qu'elles tirent d'images, de photos mais aussi de voyages partagés. Ainsi, paysages, portrait et natures mortes prennent formes au gré des séances.

L'association organise régulièrement des expositions avec des œuvres qui reflètent des sensibilités différentes.

De nouvelles artistes tentées de nous rejoindre seront les bienvenues.

Atelier tous les mercredis de 13h00 à 18h00  
Salle Polyvalente de Masbaraud-Mérignat  
Renseignements :

Isabel CHABRIER 06 67 29 42 59

Les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

## La page des élus de l'opposition

Les élus de la liste d'« Union Démocratique pour Saint-Dizier-Masbaraud » tiennent ici à remercier les 265 votants sur 599 suffrages exprimés (pour rappel la liste « agir ensemble pour SDM » a obtenu 281 voix, soit 16 voix de plus) ; le scrutin proportionnel de liste (nouveau mode de scrutin depuis la fusion des 2 communes) ne nous permettant d'obtenir que 4 élus.

Ce sont donc, après plusieurs démissions, Christiane DETEIX, Michel LAROCHE, Bernard PRADAUDE et Sébastien AUMEUNIER qui siègent au sein du conseil municipal.

Ils vous assurent de leur détermination à vous écouter, vous représenter et participer activement au travail des différentes commissions, conseils, dans l'objectif du bien collectif.

Evidemment, nous sommes les élus de « l'opposition » mais nous serons attentifs aux différents dossiers et nous vous apporterons notre ressenti sur les plus importants, nous ferons également des propositions et appuierons les décisions qui nous semblent pertinentes pour l'ensemble de la population.

### **Budget : Où en sommes-nous exactement ?**

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un déficit de 834 842 € en investissement. De quoi en effrayer plus d'un(e) ! Mais le budget fonctionnement est excédentaire de 536 663 €. Et si on consulte le budget fonctionnement 2020, on remarque qu'il bénéficie d'un report de 113 562 € (chapitre 002). Comment est-ce possible ?

Tout simplement, le compte administratif 2019 n'inclut pas les restes à réaliser (RAR), à savoir factures en attente et surtout subventions européennes arrivées seulement en 2020. Même en transférant les sommes nécessaires du budget fonctionnement au budget investissement, il reste encore 113 562 €. C'est bien ce

	Fonctionnement		Investissement	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits
Solde 2019	536 66			834 84
Virement vers investissement		423 10	423 10	
Restes à réaliser			462 31	50 57
Report fonctionnement 2020		113 56		
Totaux	536 66	536 66	885 41	885 41

qu'avait prévu la municipalité précédente qui économisait depuis plusieurs années pour payer sans emprunt le multi-service, qui donne toute satisfaction aux commerçants qui y sont installés.

Ce qui nous amène à parler de la **régie municipale** :

Elle a été déficitaire tant qu'elle était rue du relais et soutenue financièrement par l'ancienne municipalité qui estimait que le service rendu valait bien cet effort (comme beaucoup de collectivités le font en milieu rural).

Depuis son déménagement rue du chêne, ses comptes ne sont plus dans le rouge et nous avons tous pu apprécier ce service rendu pendant le confinement. Nous avons pu nous approvisionner sur place sans problème et l'agence postale n'a pas connu de fermeture.

Un grand merci à Claudine et Jean Pierre, toujours disponibles et redoublant d'ingéniosité pour pallier toute rupture de stock pendant cette période difficile.

Et pour finir, quelques lignes sur le **plan d'eau** :

Après avoir tergiversé quelques mois et n'avoir rien prévu dans le budget 2020, la nouvelle majorité a dû se rendre à l'évidence : il n'existe pas d'alternative au projet accepté par la majorité précédente, à moins de raser la digue à nos frais ! Et c'est en urgence qu'il a fallu rouvrir le dossier et demander le versement de subventions obtenues par l'ancienne municipalité, sous peine de les perdre. Mais ne boudons pas notre plaisir, c'est à l'unanimité (moins une abstention) que le conseil municipal s'est prononcé pour la reprise de ce projet !

# ÉTAT CIVIL

Dans la rubrique des mariages récents en notre commune :



Christine SALADIN, Maire Adjointe, officiait pour une belle cause, samedi 15 août 2020, et célébrait le mariage d'Alina LUCA, assistante de vie, et de Rodolphe SEVAULT, transporteur routier, domiciliés à Fontelune. Ils se sont unis pour former une belle et grande famille.

L'union d'Elodie DUHANNON et de Raphaël MAINGOUTAUD

Le maire Joël ROYERE a marié une conseillère municipale, samedi 17 octobre dernier. C'est par une belle matinée d'octobre qu'Élodie et Raphaël se sont dit « oui » pour la vie en compagnie de leur fils Colin et leurs témoins.

Le Maire a félicité une dernière fois les jeunes mariés pour l'engagement qu'ils venaient de prendre qui est l'un des plus beaux qui soit et leur a souhaité un avenir paisible et souriant avec leur enfant.



## PACS

Le PACS de Coline LEGRAND et de Jordan GEAY POUCHOL-BLANCHON le samedi 5 septembre 2020. Un jeune couple installé dans notre Commune où ils rénovent une belle demeure. Souriants et radieux, ils se sont unis avec Marianne pour témoin.

*Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Depuis le 1er novembre 2017, il s'enregistre à la mairie du lieu de domicile.*

C'est d'autant plus important de célébrer ces unions qui se font rares dans nos communes. L'émotion se lisait sur les visages à l'issue de la lecture des articles qui portent mention des obligations réciproques des couples et du recueil de leur consentement.

Nous souhaitons à ces trois couples, nos plus chaleureuses félicitations et tous nos vœux de bonheur.

## NAISSANCES de



Colin MAINGOUTAUD né le 10/02/2020  
Tiago FERREIRA DOS SANTOS né le 24/09/2020

Félicitations aux heureux parents.

# (IN)CIVISME



Les composteurs (bacs verts) installés aux cimetières n'aiment pas le plastique. Merci de n'y mettre que des déchets végétaux.



Les vaches ne mangent ni canettes, ni papier, et ne fument pas, merci donc de ne rien jeter dans les prés et sur les bords des routes et chemins.



Les chiens doivent rester chez eux, c'est mieux.

On parle de **divagation du chien** pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende. Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.

Les dépôts sauvages sont interdits.

*« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.*

*Cette disposition expose aussi le contrevenant à la confiscation de son véhicule ».*

*« Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer des déchets dans des conditions contraires aux dispositions du code de l'environnement. »*





**Si vous souhaitez être appelé en cas de besoin, vous pouvez vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables auprès de la Mairie.**

### Horaires de l'Agence Postale

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30

Du lundi au vendredi 16h00 à 18h00

Fermée le samedi après-midi et le dimanche toute la journée



### Horaires de l'Épicerie

Lundi : 8h30 à 12h30 et 16h00 à 19h00

Du mardi au samedi : 7h00 à 12h30 et 16h00 à 19h00

Dimanche 7h00 à 12h00



### Bibliothèque

Après une reprise en douceur au début de l'été, la bibliothèque est à nouveau fermée pour cause de confinement.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, Martine BORD, Conseillère Déléguée et Isabel CHABRIER vous accueilleront **tous les jeudis** avec nos fidèles bénévoles Mesdames GOUDARD Josiane et LABROUSSE Marie-Louise de **10h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30**.

La bibliothèque sera prochainement transférée à l'ancienne Poste dès que possible.



### Mairie de Masbaraud Mérignat

- Horaires :

Lundi de 13h30 à 17h30

et tous les jours sur RDV

- Téléphone : 05 55 64 09 01

### Mairie de Saint Dizier Leyrenne

- Horaires :

Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h00 à 12h00

- Téléphone : **05 55 64 40 30**

Page Facebook : Commune de Saint-Dizier-Masbaraud

N° Pharmacie : 05 55 64 40 24

N° Médecin : 05 55 11 32 17

N° Épicerie : 05 55 64 94 73

N° Ecole : 05 55 64 45 97

